Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS

(En application des dispositions
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Période du 17 décembre 2021 au 14 février 2022

Siège : 1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 METZ Cedex 1
Bureaux : 14 rue de la Mouée, 57070 METZ Actipôle
Téléphone : 03 57 88 34 44 - Site Web : www.scotam.fr

Syndicat mixte du SCOTAM

Syndicat mixte du SCOTAM

Arrêté
Du 1er trimestre 2022

Arrêté de délégation

Syndicat mixte du SCoTAM

S O M M A I R E

Arrêté de délégation

Arrêté n°4/2021

Portant délégation à Madame Béatrice GILET, Directrice Générale des Services du Syndicat mixte du SCoTAM, du 15 décembre 2021 au 10 janvier 2022 inclus.

Syndicat mixte du SCoTAM

ARRÊTÉ N°4/2021 PORTANT DELEGATION A MADAME BEATRICE GILET DU 15 DECEMBRE 2021 AU 10 JANVIER 2022 INCLUS

Le Président du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM du 23 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Henri HASSER à la présidence du Syndicat mixte du SCoTAM,

VU la délibération du 23 septembre 2020 portant délégation du Comité syndical au Président du Syndicat mixte du SCoTAM,

VU les arrêtés n°1 et n°2 de l'année 2020 et n°2 et n°3 de l'année 2021 portant délégation à Madame Béatrice GILET,

VU la prise de fonction de Madame Béatrice GILET au 2 septembre 2020 à la fonction de Directrice Générale des Services du Syndicat mixte du SCoTAM,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la bonne administration du Syndicat mixte du SCoTAM et de simplifier le processus de décisions durant les périodes de congés,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Béatrice GILET, Directrice Générale des Services du Syndicat Mixte du SCoTAM, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Président du Syndicat mixte du SCoTAM pour la période allant du **15 décembre 2021 au 10 janvier 2022 inclus**,

S'agissant des affaires d'administration générale :

- Les certificats administratifs / d'affichage, les bordereaux d'envois ;
- Les correspondances courantes d'administration générale ;
- Les correspondances courantes comportant décisions / instruction en matière d'urbanisme ;
- Les courriers de notifications des actes (notamment des délibérations) ;
- La certification conforme des copies de tous actes, pièces et documents.
- La signature de mandats spéciaux, ordres de mission et états de frais pour les élus et les agents du Syndicat mixte du SCoTAM ;
- La signature de conventions de location ou d'occupation à titre précaire de locaux ainsi que les annexes s'y rapportant, pour un montant allant jusqu'à 5 000 euros TTC, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vue notamment de l'organisation de réunions publiques ou de réunions d'association ;
- La mise au point et la signature de toute convention portant sur la mise à disposition de données dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SCoTAM pour un montant allant jusqu'à 5 000 euros TTC, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

S'agissant des affaires financières :

- Les bons de commande ;
- Les courriers de rejet de factures ;
- Les courriers de notification d'attribution des marchés ;
- La justification du service fait pour les dépenses résultant de ces mêmes mandats ;
- La validation des mandats de rejet ou d'annulation – réduction compris dans le bordereau ;
- La certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats ;
- La validation des mandats de dépenses, mandats de rejet ou d'annulation – réduction et titres de recettes compris dans le bordereau relatif aux mandats spéciaux, ordres de mission et états de frais et correspondants aux dépenses réellement engagées dans le cadre de cette mission ;
- La justification du service fait pour les dépenses résultant de ces mêmes mandats ;
- La certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats ;
- La signature de l'état de report des investissements ;
- La signature de la situation anticipée du Compte Administratif ;
- La signature de l'état des rattachements de charges ;
- La justification du service fait pour les titres relatifs à la contribution financière annuelle des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM ;
- La validation des titres relatifs à la contribution financière annuelle des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM y compris ceux devant faire l'objet d'un rejet ou d'une annulation – réduction compris dans le bordereau ;
- La certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes titres ;
- La validation des mandats de dépenses, mandats de rejet ou d'annulation – réduction et titres de recettes compris dans le bordereau ;
- La justification du service fait pour les dépenses résultant de ces mêmes mandats ;
- La certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats.

Article 2 : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président du Syndicat mixte du SCoTAM pour la durée du mandat. En cas d'empêchement constaté durant cette période, le Président du Syndicat mixte du SCoTAM peut mettre fin à cette délégation.

Article 3 : La Directrice Générale des Services du Syndicat mixte du SCoTAM est chargée de l'exécution du présent arrêté pour la durée de ladite délégation avec effet immédiat.

Fait à Metz, le 7 décembre 2021

Notifié à l'intéressée le : 7 décembre 2021
Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation » :

Bon pour acceptation

Béatrice GILET

Le Président du Syndicat mixte
du SCoTAM

Syndicat Mixte DU SCOTAM

Henri HASSER

Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, 14 rue de la Mouée, 57070 Metz Actipôle
Téléphone : 03.57.88.34.44 - Site Web : www.scotam.fr

Syndicat mixte du SCoTAM

COMITE SYNDICAL

10 février 2022

Registre des délibérations

Syndicat mixte du SCoTAM

S O M M A I R E

Comité syndical du 10 février 2022

- Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 14 décembre 2021

- Point 2 : Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2022

- Point 3 : Budget primitif de l'année 2022

- Point 4 : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2022

- Point 5 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

- Point 6 : Compte personnel de formation

Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60	*Vote(s) pour : 38*
Délégués présents : 34	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 26	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 3 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 10 février 2022

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°1 – Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 14 décembre 2021

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 21 octobre 2021 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 14 décembre 2021, transmis par courrier électronique le 11 janvier 2022, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 14 décembre 2021.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 février 2022
Le 2ème Vice-Président

Syndicat Mixte du SCOTAM

Monsieur Julien FREYBURGER

Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60	*Vote(s) pour : 38*
Délégués présents : 34	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 26	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 3 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 10 février 2022

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°2 – Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2022

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant notamment les chiffres des populations de métropole figurant dans les tableaux consultables sur le site Internet de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM et notamment l'article 12,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en séance de Comité syndical le 14 décembre 2021,

CONSIDERANT que la contribution financière annuelle des membres adhérents doit être fixée par le Comité syndical sur la base d'une contribution calculée par habitant,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant de la contribution financière pour l'année 2022 des membres adhérents du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM à 1,50 € par habitant (population totale de référence issue du recensement 2019 applicable au 1er janvier 2022), conformément au tableau ci-dessous :

Contribution financière des membres adhérents pour l'année 2022

Membres adhérents	Population totale issue du dernier recensement INSEE*	Montant de la contribution financière pour l'année 2022
EUROMETROPOLE DE METZ	228 793 hab.	**343 189,50 €**
CC DU PAYS ORNE - MOSELLE	53 337 hab.	**80 005,50 €**
CC RIVES DE MOSELLE	53 119 hab.	**79 678,50 €**
CC DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS	23 377 hab.	**35 065,50 €**
CC MAD & MOSELLE	20 221 hab.	**30 331,50 €**
CC DU HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE	19 875 hab.	**29 812,50 €**
CC DU SUD MESSIN	16 908 hab.	**25 362,00 €**
TOTAL	**415 630 hab.**	**623 445 €**

*Sur la base de la population totale issue du recensement INSEE applicable au 1er janvier 2022.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à transmettre la présente délibération aux membres adhérents au Syndicat mixte du SCoTAM.

Syndicat Mixte du SCOTAM

Pour extrait conforme
Metz, le 10 février 2022
Le 2ème Vice-Président

Monsieur Julien FREYBURGER

Siège : 1 Place du Parlement de Metz CS 30353 57011 Metz cedex 1
Bureaux : 14 rue de la Mouée, 57 070 Metz Actipôle
Téléphone : 03 57 88 34 44 - Site Web : www.scotam.fr

Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60	*Vote(s) pour : 39*
Délégués présents : 35	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 25	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 3 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 10 février 2022

*** *** ***

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°3 – Budget Primitif de l'année 2022

A) Reprise des résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal s'établissent comme suit :

- CONSTATE en section d'investissement :
  - Des dépenses : **170 866,72 € ;**
  - Des recettes : **245 595,41 € ;**
  - Un excédent de **74 728,69 €.**

- CONSTATE en section de fonctionnement :
  - Des dépenses : **581 954,01 € ;**
  - Des recettes : **638 359,93 € ;**
  - Un excédent de **56 405,92 €.**

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter de manière anticipée les résultats de l'exercice 2021 au Budget Principal de l'exercice 2022.

B) Budget principal de l'année 2022 du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le référentiel M57 applicable au 1er janvier 2022,
VU le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 ayant eu lieu le 14 décembre 2021,
VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoTAM,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif de l'année 2022 est conforme aux orientations annoncées et actées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 14 décembre 2021,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

VOTE le Budget Primitif pour l'année 2022, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, et arrêté comme suit :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	**727 677,79**	**626 445,00**
Mouvements d'ordre de section à section	**554 190,48**	**15 700,00**
Résultat reporté	-	**639 723,27**
TOTAL	**1 281 868,27**	**1 281 868,27**
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	**627 450,77**	**27 000,00**
Mouvements d'ordre de section à section	**15 700,00**	**554 190,48**
Solde exécution reporté	-	**61 960,29**
TOTAL	**643 150,77**	**643 150,77**
TOTAL GENERAL DU BUDGET	**1 925 019,04**	**1 925 019,04**

DECIDE de maintenir les modalités de droit commun de vote du budget principal, soit un vote par nature et par chapitre des documents budgétaires du Syndicat mixte du SCoTAM,

DECIDE d'adopter un régime de provisions semi-budgétaire, avec possibilité d'étalement de la charge.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) ou son représentant à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

CHARGE Monsieur le Président du Syndicat mixte ou son représentant, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2022, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte ou son représentant, à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM peut prétendre au titres des ses activités.

Syndicat Mixte du SCOTAM

Pour extrait conforme
Metz, le 10 février 2022
Le 2ème Vice-Président

Monsieur Julien FREYBURGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : **003-00 SCOTAM - Budget principal (M57) (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000768000032

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : 003-00 SCOTAM - Budget principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 40
A1.01 - Opérations non ventilables 43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 64
A1.908 - Fonction 8 - Transports 67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 71
A2.01 - Opérations non ventilables 73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 95
A2.938 - Fonction 8 - Transports 98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	102
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	103
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	104
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	106
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	107
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	109
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	110

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	415630

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1.75
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1.51
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,45
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,16
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.16
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes		Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	784 995,26	1 386 687,34		480 982,10	A1	1 082 674,18
Investissement	234 160,72	251 095,41	(3)	-12 768,40	A2	4 166,29
Fonctionnement	550 834,54	1 135 591,93	(4)	493 750,50	A3	1 078 507,89

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	1 082 674,18
Investissement	**A2 + B2**	4 166,29
Fonctionnement	**A3 + B3**	1 078 507,89

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	643 150,77	581 190,48
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 61 960,29
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	643 150,77	643 150,77

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 281 868,27	642 145,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 639 723,27
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 281 868,27	1 281 868,27
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 925 019,04	1 925 019,04

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	504 472,25	0,00	554 818,94	554 818,94	554 818,94
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	130 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	18 500,00	0,00	52 631,83	52 631,83	52 631,83
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**652 972,25**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**	**627 450,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**652 972,25**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**	**627 450,77**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*7 501,00*		*15 700,00*	*15 700,00*	*15 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***7 501,00***		***15 700,00***	***15 700,00***	***15 700,00***
TOTAL		**660 473,25**	**0,00**	**643 150,77**	**643 150,77**	**643 150,77**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**643 150,77**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**16 000,00**	**16 000,00**	**16 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	12 768,40	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**62 768,40**	**0,00**	**11 000,00**	**11 000,00**	**11 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**62 768,40**	**0,00**	**27 000,00**	**27 000,00**	**27 000,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*445 473,25*		*304 190,48*	*304 190,48*	*304 190,48*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*165 000,00*		*250 000,00*	*250 000,00*	*250 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***610 473,25***		***554 190,48***	***554 190,48***	***554 190,48***

TOTAL	**673 241,65**	**0,00**	**581 190,48**	**581 190,48**	**581 190,48**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**61 960,29**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**643 150,77**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**538 490,48**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	170 263,60	0,00	235 207,79	235 207,79	235 207,79
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	358 770,00	0,00	327 370,00	327 370,00	327 370,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	69 010,00	0,00	162 100,00	162 100,00	162 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**598 043,60**	**0,00**	**724 677,79**	**724 677,79**	**724 677,79**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**598 043,60**	**0,00**	**727 677,79**	**727 677,79**	**727 677,79**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*445 473,25*		*304 190,48*	*304 190,48*	*304 190,48*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*165 000,00*		*250 000,00*	*250 000,00*	*250 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***610 473,25***		***554 190,48***	***554 190,48***	***554 190,48***
TOTAL		**1 208 516,85**	**0,00**	**1 281 868,27**	**1 281 868,27**	**1 281 868,27**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 281 868,27**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	617 698,50	0,00	623 445,00	623 445,00	623 445,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**617 698,50**	**0,00**	**623 445,00**	**623 445,00**	**623 445,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**617 698,50**	**0,00**	**626 445,00**	**626 445,00**	**626 445,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*7 501,00*		*15 700,00*	*15 700,00*	*15 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***7 501,00***		***15 700,00***	***15 700,00***	***15 700,00***
TOTAL		**625 199,50**	**0,00**	**642 145,00**	**642 145,00**	**642 145,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**639 723,27**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 281 868,27**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**538 490,48**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*15 700,00*	15 700,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	554 818,94	*0,00*	554 818,94
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	20 000,00	*0,00*	*20 000,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	52 631,83	*0,00*	52 631,83
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**627 450,77**	***15 700,00***	**643 150,77**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**643 150,77**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	235 207,79		235 207,79
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	327 370,00		327 370,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	162 100,00	*0,00*	162 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	*0,00*	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*250 000,00*	250 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*304 190,48*	304 190,48
	Dépenses de fonctionnement – Total	**727 677,79**	***554 190,48***	**1 281 868,27**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 281 868,27**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 000,00	*0,00*	11 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	16 000,00	*15 000,00*	31 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*235 000,00*	235 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*304 190,48*	304 190,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**27 000,00**	***554 190,48***	**581 190,48**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**61 960,29**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**643 150,77**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	623 445,00		623 445,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	3 000,00	*15 700,00*	18 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**626 445,00**	***15 700,00***	**642 145,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**639 723,27**

=

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 281 868,27

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**660 473,25**	**0,00**	**0,00**	**643 150,77**	**643 150,77**	**0,00**	**643 150,77**	**643 150,77**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	504 472,25	0,00	0,00	554 818,94	554 818,94	0,00	554 818,94	554 818,94
204	Subventions d'équipement versées (9)	130 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	18 500,00	0,00	0,00	52 631,83	52 631,83	0,00	52 631,83	52 631,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**652 972,25**	**0,00**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**652 972,25**	**0,00**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*7 501,00*			*15 700,00*	*15 700,00*		*15 700,00*	*15 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**7 501,00**			**15 700,00**	**15 700,00**		**15 700,00**	**15 700,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**643 150,77**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**660 473,25**	**0,00**	**581 190,48**	**581 190,48**	**581 190,48**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**16 000,00**	**16 000,00**	**16 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**50 000,00**	**0,00**	**11 000,00**	**11 000,00**	**11 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**50 000,00**	**0,00**	**27 000,00**	**27 000,00**	**27 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*445 473,25*		*304 190,48*	*304 190,48*	*304 190,48*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*165 000,00*		*250 000,00*	*250 000,00*	*250 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***610 473,25***		***554 190,48***	***554 190,48***	***554 190,48***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**61 960,29**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**643 150,77**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**660 473,25**	**0,00**	**0,00**	**643 150,77**	**643 150,77**	**0,00**	**643 150,77**	**643 150,77**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	504 472,25	0,00	0,00	554 818,94	554 818,94	0,00	554 818,94	554 818,94
202	Frais réalisation documents urbanisme	474 472,25	0,00		534 818,94	534 818,94	0,00	534 818,94	534 818,94
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	130 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	130 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	18 500,00	0,00	0,00	52 631,83	52 631,83	0,00	52 631,83	52 631,83
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
21838	Autre matériel informatique	18 500,00	0,00		25 631,83	25 631,83	0,00	25 631,83	25 631,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**652 972,25**	**0,00**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**652 972,25**	**0,00**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**	**0,00**	**627 450,77**	**627 450,77**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*7 501,00*			*15 700,00*	*15 700,00*		*15 700,00*	*15 700,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*7 501,00*			*15 700,00*	*15 700,00*		*15 700,00*	*15 700,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*2 801,00*			*6 500,00*	*6 500,00*		*6 500,00*	*6 500,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*4 700,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*0,00*			*3 500,00*	*3 500,00*		*3 500,00*	*3 500,00*
139178	*Autres fonds européens*	*0,00*			*5 700,00*	*5 700,00*		*5 700,00*	*5 700,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
204422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**7 501,00**			**15 700,00**	**15 700,00**		**15 700,00**	**15 700,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**660 473,25**	**0,00**	**581 190,48**	**581 190,48**	**581 190,48**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**16 000,00**	**16 000,00**	**16 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**50 000,00**	**0,00**	**11 000,00**	**11 000,00**	**11 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**50 000,00**	**0,00**	**27 000,00**	**27 000,00**	**27 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*445 473,25*		*304 190,48*	*304 190,48*	*304 190,48*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*165 000,00*		*250 000,00*	*250 000,00*	*250 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*0,00*		*7 500,00*	*7 500,00*	*7 500,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*0,00*		*7 500,00*	*7 500,00*	*7 500,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*90 400,00*		*124 000,00*	*124 000,00*	*124 000,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*73 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*10 000,00*	*10 000,00*	*10 000,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*1 600,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre	***610 473,25***		***554 190,48***	***554 190,48***	***554 190,48***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 208 516,85**	**0,00**	**0,00**	**1 281 868,27**	**1 281 868,27**	**0,00**	**1 281 868,27**	**1 281 868,27**
011	Charges à caractère général (3)	170 263,60	0,00	0,00	235 207,79	235 207,79	0,00	235 207,79	235 207,79
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	358 770,00	0,00		327 370,00	327 370,00		327 370,00	327 370,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	69 010,00	0,00	0,00	162 100,00	162 100,00	0,00	162 100,00	162 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**598 043,60**	**0,00**	**0,00**	**724 677,79**	**724 677,79**	**0,00**	**724 677,79**	**724 677,79**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**		**3 000,00**	**3 000,00**
Total des dépenses réelles		**598 043,60**	**0,00**	**0,00**	**727 677,79**	**727 677,79**	**0,00**	**727 677,79**	**727 677,79**
023	*Virement à la section d'investissement*	*445 473,25*			*304 190,48*	*304 190,48*		*304 190,48*	*304 190,48*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*165 000,00*			*250 000,00*	*250 000,00*		*250 000,00*	*250 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**610 473,25**			**554 190,48**	**554 190,48**		**554 190,48**	**554 190,48**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 281 868,27**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**625 199,50**	**0,00**	**642 145,00**	**642 145,00**	**642 145,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	617 698,50	0,00	623 445,00	623 445,00	623 445,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**617 698,50**	**0,00**	**623 445,00**	**623 445,00**	**623 445,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
Total des recettes réelles		**617 698,50**	**0,00**	**626 445,00**	**626 445,00**	**626 445,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*7 501,00*		*15 700,00*	*15 700,00*	*15 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**7 501,00**		**15 700,00**	**15 700,00**	**15 700,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**639 723,27**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**1 281 868,27**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 208 516,85**	**0,00**	**0,00**	**1 281 868,27**	**1 281 868,27**	**0,00**	**1 281 868,27**	**1 281 868,27**
011	Charges à caractère général (4)	170 263,60	0,00	0,00	235 207,79	235 207,79	0,00	235 207,79	235 207,79
60622	Carburants	5 681,18	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	25 782,42	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61228	Autres	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61358	Autres	5 000,00	0,00		5 107,79	5 107,79	0,00	5 107,79	5 107,79
6156	Maintenance	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6234	Réceptions	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	45 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6238	Divers	11 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	30 000,00	0,00		21 500,00	21 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	358 770,00	0,00		327 370,00	327 370,00		327 370,00	327 370,00
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	160,00	0,00		170,00	170,00		170,00	170,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 710,00	0,00		3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
64111	Rémunération principale titulaires	105 690,00	0,00		96 870,00	96 870,00		96 870,00	96 870,00
64112	SFT, indemnité de résidence	720,00	0,00		1 430,00	1 430,00		1 430,00	1 430,00
64118	Autres indemnités	1 370,00	0,00		5 990,00	5 990,00		5 990,00	5 990,00
64131	Rémunérations	87 260,00	0,00		111 840,00	111 840,00		111 840,00	111 840,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 290,00	0,00		43 610,00	43 610,00		43 610,00	43 610,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 690,00	0,00		38 960,00	38 960,00		38 960,00	38 960,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 530,00	0,00		4 490,00	4 490,00		4 490,00	4 490,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 560,00	0,00		9 350,00	9 350,00		9 350,00	9 350,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 240,00	0,00		4 150,00	4 150,00		4 150,00	4 150,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 400,00	0,00		2 370,00	2 370,00		2 370,00	2 370,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	650,00	0,00		3 940,00	3 940,00		3 940,00	3 940,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	69 010,00	0,00	0,00	162 100,00	162 100,00	0,00	162 100,00	162 100,00
65311	Indemnités de fonction	13 610,00	0,00		13 230,00	13 230,00	0,00	13 230,00	13 230,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	900,00	0,00		870,00	870,00	0,00	870,00	870,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	53 000,00	0,00		143 000,00	143 000,00	0,00	143 000,00	143 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**598 043,60**	**0,00**	**0,00**	**724 677,79**	**724 677,79**	**0,00**	**724 677,79**	**724 677,79**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**		**3 000,00**	**3 000,00**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		**598 043,60**	**0,00**	**0,00**	**727 677,79**	**727 677,79**	**0,00**	**727 677,79**	**727 677,79**
023	*Virement à la section d'investissement*	*445 473,25*			*304 190,48*	*304 190,48*		*304 190,48*	*304 190,48*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*165 000,00*			*250 000,00*	*250 000,00*		*250 000,00*	*250 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*165 000,00*			*250 000,00*	*250 000,00*		*250 000,00*	*250 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**610 473,25**			**554 190,48**	**554 190,48**		**554 190,48**	**554 190,48**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**625 199,50**	**0,00**	**642 145,00**	**642 145,00**	**642 145,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	617 698,50	0,00	623 445,00	623 445,00	623 445,00
74751	Participation GFP de rattachement	617 698,50	0,00	623 445,00	623 445,00	623 445,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**617 698,50**	**0,00**	**623 445,00**	**623 445,00**	**623 445,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**617 698,50**	**0,00**	**626 445,00**	**626 445,00**	**626 445,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*7 501,00*		*15 700,00*	*15 700,00*	*15 700,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*7 501,00*		*15 700,00*	*15 700,00*	*15 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**7 501,00**		**15 700,00**	**15 700,00**	**15 700,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**20 000,00**	**271 209,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	218 577,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	52 631,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**11 000,00**	**9 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**324 190,48**	**0,00**	**12 051,00**	**0,00**		**627 450,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	304 190,48	0,00	12 051,00	0,00		554 818,94
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		52 631,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**7 000,00**	**0,00**		**27 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		11 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	7 000,00	0,00		16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**20 000,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	20 000,00
	RECETTES	**11 000,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	11 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**271 209,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	218 577,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	52 631,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**271 209,29**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 577,46
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 631,83
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**0,00**	**9 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	9 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**324 190,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	304 190,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**324 190,48**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 190,48
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 051,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	12 051,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**290 010,00**	**287 667,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	1 000,00	227 207,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	274 910,00	52 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 100,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**626 445,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	623 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**144 000,00**	**0,00**	**6 000,00**	**0,00**		**727 677,79**
011	Charges à caractère général	0,00	4 000,00	0,00	3 000,00	0,00		235 207,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		327 370,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	140 000,00	0,00	3 000,00	0,00		162 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**626 445,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		623 445,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**290 010,00**
615	Entretien et réparations	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 870,00
641	Rémunérations du personnel	216 130,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	48 100,00
647	Autres charges sociales	6 310,00
648	Autres charges de personnel	500,00
653	Indemnités	14 100,00
	RECETTES	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**287 667,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	56 107,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	52 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**626 445,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	623 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**287 667,79**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 107,79
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 460,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**626 445,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 445,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**144 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
628	Divers	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**144 000,00**
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**0,00**
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000,00**
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		22/10/2015
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	6	22/10/2015
L	Frais d'études non suivis de réalisations	5	22/10/2015
L	Frais de recherche et de développement	5	22/10/2015
L	Frais d'insertion non suivis de travaux	5	22/10/2015
L	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5	22/10/2015
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou infrastructures	10	22/10/2015
L	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	15	22/10/2015
L	Logiciels	5	22/10/2015
L	Installations générales, agencements et aménagements divers incorporés dans des bâtiments dont le Sy	15	22/10/2015
L	Matériel de bureau et matériel informatique	10	22/10/2015
L	Mobilier	10	22/10/2015
L	Autre immobilisations corporelles	10	22/10/2015
L	Coffres forts	20	22/10/2015

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 458 **Intitulé de l'opération : Opérations pour compte de tiers** **Date de la délibération : 01/06/2021**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**4 155,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45 Opérations pour compte de tiers (5)	4 155,00	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**4 155,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**4 155,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	4 155,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**4 155,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**4,00**	**1,00**	**5,00**	**1,23**	**3,00**	**4,23**
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Attaché Principal	A	0,00	1,00	1,00	0,23	0,00	0,23
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**4,00**	**1,00**	**5,00**	**1,23**	**3,00**	**4,23**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Rédacteur	B	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**15 700,00**	**I 15 700,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**15 700,00**	**15 700,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*15 700,00*	*15 700,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**15 700,00**	**0,00**	**0,00**	**15 700,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**550 190,48**	**III 550 190,48**
Ressources propres externes de l'année (a)		**11 000,00**	**11 000,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	11 000,00	11 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**539 190,48**	**539 190,48**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*124 000,00*	*124 000,00*
28031	*Frais d'études*	*1 000,00*	*1 000,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*100 000,00*	*100 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 000,00*	*10 000,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*304 190,48*	*304 190,48*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**550 190,48**	**0,00**	**61 960,29**	**0,00**	**612 150,77**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**15 700,00**
Ressources propres disponibles	IV	**612 150,77**
Solde	V = IV – II (8)	**596 450,77**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D4

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES :
Pour : 39
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 03/02/2022

Présenté par Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte (1),
A Metz, en visioconférence, le 10/02/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session de Comité syndical
A Metz, en visioconférence, le 10/02/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

.

Certifié exécutoire par Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/02/2022, et de la publication le 15/02/2022

A Metz , le 15/02/2022

Monsieur Julien FREYBURGER,

2ème Vice-Président du Syndicat mixte du SCoTAM

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60	*Vote(s) pour : 38*
Délégués présents : 34	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 26	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 3 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 février 2022

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°4 – Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2022

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.132-6,
VU la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU les statuts de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM),
VU la délibération du Comité Syndical du 3 mai 2007 portant adhésion du Syndicat mixte du SCoTAM à l'AGURAM,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine de faire appel à l'AGURAM pour participer à l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique, à la modification du dossier de SCoTAM ainsi qu'aux travaux de mise en œuvre et de suivi du SCoTAM révisé,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier, pour l'année 2022, à l'AGURAM les missions suivantes (précisées dans la convention ci-jointe) :

1 / Missions d'assistance technique générale :

L'Agence d'urbanisme :

- Prend part à l'élaboration du programme de travail du Syndicat mixte.
- Apporte son expertise dans la mise en œuvre et le suivi du SCoT, et joue un rôle facilitateur pour l'élaboration des trois PLUi en cours d'élaboration sur le territoire.
- Accompagne le Syndicat mixte dans l'explicitation et l'appropriation des orientations du SCoT, notamment auprès des nouveaux élus du Comité syndical et des EPCI. L'Agence d'urbanisme apportera sa contribution à la préparation et à l'animation de ces rencontres.

- Suit les réunions de Bureau ou de Comité (en fonction des ordres du jour), dans un souci de cohérence et d'implication dans les réflexions des élus.
- Peut conseiller le Syndicat mixte dans ses actions de communication externe.
- Assure une veille sur l'actualité juridique, les dispositifs des partenaires institutionnels et les projets /actions des EPCI. À cet effet, l'Agence d'urbanisme pourra concevoir et animer des rencontres (matinale d'actu, format court), sur un sujet d'actualité (à définir avec le Syndicat mixte et en fonction de l'évolution du contexte sanitaire) et valorisera les temps forts dans un format retenu par le Syndicat mixte (SCoTAM'actu, etc.).
- Contribue à soutenir techniquement, les travaux menés par l'InterSCoT Grand Est, en absence d'un cadre formel partenarial et au-delà, conseille le Syndicat dans son dialogue avec la Région Grand Est.

2 / Mission d'études :

2.1 Élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

L'Agence d'urbanisme est chargée de :

- La structuration du DAACL (co-construction de la stratégie) avec notamment l'organisation d'ateliers. Un volet logistique sera intégré en tenant compte du degré d'exigence mesuré des services de l'État (diagnostic et préconisations). Compte tenu du manque de recul sur ces démarches en France, ce volet devra revêtir une ambition proportionnée à l'exercice.
- La finalisation du DAACL (rédaction et mise en forme) en tenant compte du temps nécessaire à la concertation avec les EPCI. Les comités de pilotage et techniques assureront la validation et construction des étapes finales.

2.2 Modification du dossier de SCoT

L'Agence d'urbanisme est chargée de :

- La modification du SCoT qui sera rendue nécessaire pour l'intégration du DAACL au SCoT, après finalisation de la démarche.
  Cette procédure pourrait entraîner la « modernisation » du SCoTAM II, conformément au contenu de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020, entrée en vigueur le 1er avril 2021. Une analyse juridique approfondie et des échanges avec les services de l'État préciseront ces obligations. Au-delà de la procédure de modification, l'évolution du dossier de SCoT pourra nécessiter une refonte du document, encore difficile à évaluer aujourd'hui. Il faudra également s'interroger sur l'opportunité de conduire cette procédure en intégrant la mise en compatibilité avec le SRADDET révisé, qui devra intervenir avant le 22/08/2026 au plus tard.

3 / Missions d'observation et d'animation territoriale :

L'Agence d'urbanisme est chargée de :

- Mettre en place des outils de suivi et d'observation territoriale.
- Réaliser une publication « focus vélo ».
- Produire des publications post approbation du SCoTAM
- Accompagner le territoire vers sa trajectoire « Zéro Artificialisation Nette ».
- Sensibiliser à la mobilisation des bâtiments vacants en milieu rural et périurbain.
- Améliorer le recensement et la valorisation des friches du territoire.
- Diffuser la culture « paysage » dans les pratiques d'aménagement et les documents d'urbanisme.
- Contribuer à dynamiser le Réseau TransitionS.

Siège : 1 Place du Parlement de Metz CS 30353 57011 Metz cedex 1
Bureaux : 14 rue de la Mouée, 57 070 Metz Actipôle
Téléphone : 03 57 88 34 44 - Site Web : www.scotam.fr

DECIDE, au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités de l'Agence d'urbanisme, d'attribuer à l'AGURAM une contribution à hauteur de **160 000 € TTC**, au titre de l'année 2022, selon les modalités prévues dans la convention partenariale 2022 entre le Syndicat mixte du SCoTAM et l'AGURAM (jointe en annexe), rappelées comme suit :

Missions d'assistance technique :

- Un versement de 35 000 €, inscrit en section de fonctionnement (Compte 65748), effectué dès la signature de la présente convention.

Mission d'études :

- Un versement de 20 000 €, inscrit en section d'investissement (Compte 20421), effectué fin mai 2022.

Mission d'observation et d'animation territoriale :

- Un versement de 60 000 €, inscrit en section de fonctionnement (Compte 65748), effectué fin juillet 2022.
- Un versement de 45 000 €, inscrit en section de fonctionnement (Compte 65748), effectué sur présentation d'un état justificatif des éléments de mission réalisés en 2022.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer la convention partenariale 2022 entre le Syndicat mixte du SCoTAM et l'AGURAM, jointe en annexe, ainsi que tout avenant à cette convention initiale,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Syndicat Mixte DU SCOTAM

Pour extrait conforme
Metz, le 10 février 2022
Le 2ème Vice-Président

Monsieur Julien FREYBURGER

Siège : 1 Place du Parlement de Metz CS 30353 57011 Metz cedex 1
Bureaux : 14 rue de la Mouée, 57 070 Metz Actipôle
Téléphone : 03 57 88 34 44 - Site Web : www.scotam.fr

ANNEE 2022

CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SUIVI ET DE L'ELABORATION DU SCOTAM

(SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE)

ET L'AGURAM (AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMERATIONS DE MOSELLE)

La présente convention est conclue entre :

le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine - SCoTAM - dont le siège est situé 1 place du Parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1, représenté par son Président, Henri HASSER, autorisé par délibération du Comité Syndical en date du 04 février 2021 et désigné sous le terme « le Syndicat mixte du SCoTAM », d'une part, et

l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle, association régie par les dispositions du Code Civil Local et l'article L. 132-6 du Code de l'Urbanisme, dont le siège est situé 27 Place Saint-Thiébault à 57 000 METZ, représentée par son Président, Monsieur Pierre FACHOT, désignée sous le terme « AGURAM», d'autre part,

PRÉAMBULE

Le Syndicat mixte du SCoTAM

Le **Syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM)** a la charge de conduire la mise en œuvre du SCoTAM, approuvé le 1er juin 2021. Il en assure également le suivi. L'année 2022 correspond à la première année de mise en œuvre du Schéma depuis sa révision.

L'AGURAM est un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine.

Il s'inscrit dans la durée, fonctionnant sous forme d'association régie par le droit local d'Alsace-Moselle, dans laquelle les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis, afin que soient menées des réflexions, études et observations, en toute autonomie et dans l'intérêt de chacun de ses membres.

Ses missions sont définies dans le code de l'urbanisme (article L132-6).

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.
Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :
1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action. »

De nombreux partenaires ont souhaité adhérer à l'AGURAM :

- l'État,
- l'Eurométropole de Metz,
- La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, la Communauté de Communes Rives de Moselle, la Communauté de Communes Mad et Moselle, la Communauté de Communes de La Houve et du Pays Boulageois,
- le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine,
- le Pôle Européen Métropolitain du Sillon Lorrain,
- la Région Grand Est,
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Pouilly- Fleury,
- le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement des Friches Industrielles,
- le Syndicat mixte Moselle Aval,
- les communes de : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Ban-Saint-Martin, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Fleury, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Malroy, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Privat, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy,
- les villes de Thionville, Saint-Avold, Sarreguemines, Boulay-Moselle, Creutzwald et Guénange,
- ainsi que l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPF-GE), le Centre Hospitalier Régional (CHR) Metz – Thionville, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Metz, la SPL Destination Amnéville, ARELOR, l'Université de Lorraine, l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN), l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE).

Ils considèrent que l'AGURAM a vocation à :

- être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz, et de l'espace urbain Metz-Thionville ;
- proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres ;
- mener des expertises et des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement ;
- mettre en œuvre les mesures propres à alimenter les débats et assurer l'information des acteurs de l'aménagement (publications, réunions d'information, expositions, colloques).

Le programme de travail partenarial

Il constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence, élaboré chaque année par l'AGURAM, arrêté par le conseil d'administration et voté par l'assemblée générale, tant en ce qui concerne son contenu que son budget. Pour la réalisation de ce programme, l'AGURAM sollicite de la part de ses différents membres le versement de cotisations et de contributions, dont le montant est fonction de leur intérêt à la réalisation du programme de travail partenarial au regard de leurs compétences respectives. La contribution de l'adhérent donne lieu chaque année à l'établissement d'une convention qui en précise l'objet et le montant.

La préparation du programme partenarial s'inscrit dans le respect de différents textes qui définissent les missions et le contexte d'exercice des activités des agences d'urbanisme, et notamment :

- le protocole de coopération 2021 - 2027 signé le 2 décembre 2020 entre la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et le Ministère de la transition écologique et le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, qui formalise le cadre général et les termes du partenariat entre l'État et le réseau des agences d'urbanisme ;

- la note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme : conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'État.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté pour l'année 2022 le concours par le Syndicat mixte du SCoTAM, membre de l'association, pour la réalisation du programme partenarial d'activités de l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle. Le programme partenarial intéresse le Syndicat mixte du SCoTAM dans chacun de ses axes :

- **COOPERATIONS STRATEGIQUES**
- **STRATEGIE / PLANIFICATION METROPOLITAINES ET D'AGGLOMERATIONS**
- **ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
- **MOBILITE**
- **ENVIRONNEMENT, CLIMAT-AIR, ENERGIE**
- **HABITAT ET SOCIETE**
- **PROJETS URBAINS ET FONCIER**
- **SYSTEMES D'INFORMATION ET COMMUNICATION**

Le Syndicat mixte s'intéresse plus particulièrement à **l'axe Coopérations stratégiques** >> Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.

Pour la période 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme partenarial d'activités, l'Agence d'urbanisme sera chargée :

- **d'une mission d'assistance technique générale,**
- **d'une mission d'études,**
- **d'une mission d'observation et d'animation territoriale.**

Le contenu envisagé de ces missions est décrit en **annexe 1** de la présente convention.

Des échanges réguliers seront prévus entre l'Agence d'urbanisme, par l'intermédiaire de son chef de projet, et le responsable du Syndicat mixte afin notamment de s'assurer du bon déroulement des missions.

Le Syndicat mixte transmettra à l'Agence d'urbanisme les fichiers informatiques et licences d'exploitation, jugés nécessaires (données cartographiques et photographiques) pour la réalisation des missions définies dans le présent article.

L'Agence d'urbanisme s'engage à produire les documents et supports nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le présent article.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention correspond à l'année 2022. Elle constitue le cadre de la décision d'attribution des contributions à l'AGURAM par le Syndicat mixte du SCoTAM.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Résultant de décisions propres à l'AGURAM et réalisées par elle-même, les activités du programme de travail partenarial ne relèvent ni du droit de la commande publique, ni du droit de la concurrence. Les cotisations et contributions des membres de l'association en constituent le support financier mutualisé.

Le montant du financement du Syndicat mixte du SCoTAM ainsi que les contributions de l'État et des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'AGURAM. Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution de ce programme partenarial d'activités, le Syndicat mixte du SCoTAM apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence pour la durée de la présente convention.

Pour l'année 2022, il **s'élève à 160 000 €.**

Un abondement de la contribution pourra être versé à l'AGURAM pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial par voie d'amendement et prévues à l'article 5.

ARTICLE 4 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'AGURAM

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du programme partenarial d'activités de l'exercice s'élève à un montant de 3 200 000 €, sous réserve d'ajustements de la responsabilité de l'association, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'objet rappelé à l'article 1er.

ARTICLE 5 – ACTIONS SPECIFIQUES

Des contributions complémentaires à la participation annuelle pourront être versées à l'AGURAM pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Les modifications feront alors l'objet d'un avenant de la présente convention, qui sera approuvé par le Syndicat mixte du SCoTAM.

ARTICLE 6 – ACTIONS REALISEES EN DEHORS DU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL

Deux catégories d'actions peuvent être menées par l'AGURAM en dehors de son programme partenarial :

- Les actions et productions réalisées pour une personne ou un organisme qui n'est pas membre de l'AGURAM.
- Les actions et productions réalisées pour une personne ou un organisme qui est membre de l'AGURAM mais qui souhaite conserver la propriété exclusive de ses productions, en particulier s'il s'agit d'études présentant un caractère confidentiel.

Ces actions et productions sont soumises aux règles de la concurrence et, le cas échéant, de la commande publique. Elles font l'objet d'une sectorisation comptable.

ARTICLE 7 – MODALITES DE PAIEMENT

Le Syndicat mixte procédera, sur demande de l'Agence d'urbanisme, au versement de la contribution d'un montant de 160 000 € comme suit :

Missions d'assistance technique :

- Un versement de 35 000 €, inscrit en section de fonctionnement (Compte 65748), effectué dès la signature de la présente convention.

Mission d'études :

- Un versement de 20 000 €, inscrit en section d'investissement (Compte 20421), effectué fin mai 2022 ;

Mission d'observation et d'animation territoriale :

- Un versement de 60 000 €, inscrit en section de fonctionnement (Compte 65748), effectué fin juillet 2022.
- Un versement de 45 000 €, inscrit en section de fonctionnement (Compte 65748), effectué sur présentation d'un état justificatif des éléments de mission réalisés en 2022.

ARTICLE 8 – DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Les versements seront effectués au compte n° 31121368430, code banque 14707, code guichet 03201, IBAN FR76 1470 7032 0131 1213 6843 055 code BIC : CCBFRPPMTZ ouvert à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, 3, rue François de Curel 57000 METZ.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE L'AGURAM

L'AGURAM s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial ;
- Fournir un « rapport annuel d'activités » approuvé par l'assemblée générale dans un délai d'un mois après l'assemblée générale et au plus tard six mois après la clôture comptable de chaque exercice ;
- Fournir un compte-rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais ;
- Garantir la communication au Syndicat mixte du SCoTAM en format informatique, des études et travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention au fur et à mesure de leur édition finale ;

- Faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (chambre régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information ;
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ;
- Faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre au Syndicat mixte du SCoTAM dans les délais utiles, tout rapport produit par celui-ci (ou ceux-ci) ;
- Transmettre avant le 30 juin de chaque année les informations nécessaires au calcul des subventions et notamment :
  - Les comptes de résultat de l'exercice antérieur ;
  - L'état des participations financières des collectivités publiques membres pour l'année en cours ;
  - Les autres contributions en nature ou en personnel accordées par les collectivités membres.

ARTICLE 10 – PROPRIETE DES ETUDES ET TRAVAUX

Conformément à la délibération de son Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2009, l'AGURAM est libre de publier et de diffuser les études réalisées dans le cadre du Programme Partenarial négocié avec chacun de ses adhérents.

Toute production de l'AGURAM inscrite au programme de travail partenarial demeure la propriété de l'AGURAM. Tous ses membres y ont un accès libre et gratuit.

Les productions de l'AGURAM qui ne figurent pas au programme partenarial sont la propriété de leur commanditaire, mais demeurent la propriété intellectuelle de l'AGURAM.

L'AGURAM assure une large diffusion des connaissances et informations recueillies dans son aire de référence. Les travaux issus des actions inscrites au programme de travail partenarial sont rendus accessibles au public selon des modalités arrêtées par les instances décisionnelles de l'AGURAM.

ARTICLE 11 – AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 12 – SANCTIONS

En cas de non-exécution de l'objet décrit dans l'article 1, l'association reconnaît son obligation de rembourser au Syndicat mixte du SCoTAM la totalité du concours apporté. En cas d'exécution partielle, l'association devra rembourser au Syndicat mixte du SCoTAM la part non justifiée du concours versé, sauf si elle a obtenu préalablement l'accord du représentant du Syndicat mixte du SCoTAM pour modification de l'objet ou du budget. Les remboursements sont calculés sur la base du montant des missions au prorata de leur exécution ou réalisation.

ARTICLE 13 – ÉVALUATION ANNUELLE DE LA CONVENTION

L'évaluation annuelle de la convention est réalisée dans des conditions définies d'un commun accord entre le Syndicat mixte et l'Agence d'urbanisme.

Elle prend notamment la forme d'un bilan de l'activité antérieure et de la définition des objectifs d'études à inscrire au programme d'activités de l'Agence d'urbanisme pour la durée d'une prochaine convention.

Par ailleurs, les deux parties établiront un bilan à mi-parcours, faisant état du degré d'avancement des différentes missions.

ARTICLE 14 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 15 – LITIGE

Les parties s'engagent à se rapprocher aux fins de conciliation dès la survenance d'une contestation relative à l'interprétation ou à l'application de la présente convention. À défaut d'accord amiable dans un délai maximum de deux mois à compter de la survenance de la contestation constatée par l'une ou l'autre des parties, le litige sera transmis au tribunal territorialement compétent.

ARTICLE 16 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - RGPD

Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la législation relative à « la protection des données à caractère personnel », en particulier la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux liberté et le règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par conséquent, chaque Partie s'engage à traiter lesdites données personnelles dans le respect des règlementations en vigueur.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement. Le Responsable de traitement s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires.

Chaque partie s'abstient en toute hypothèse de reproduire, exploiter ou utiliser les données personnelles collectées à l'occasion de la présente convention à ses propres fins ou pour le compte de tiers, à l'exception de l'exécution de la présente convention et s'engage à modifier ou supprimer, à la demande de la personne dont les données sont traitées, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de données obligatoires, et en toute hypothèse à l'achèvement de la finalité poursuivie et au terme de l'exécution du contrat, toute donnée personnelle collectée à l'occasion ou aux fins d'exécution desdites prestations, sous réserve des délais légaux de conservation des données.

Contact DPO (Délégué à la Protection des Données) AGURAM : contact@aguram.org, 03 87 21 99 00.

Contact DPO (Délégué à la Protection des Données) Syndicat mixte du SCoTAM : fdrici@scotam.fr, 03 57 88 34 44.

Fait à Metz, le

En trois exemplaires

Pour le Syndicat mixte du SCoTAM

Le Président,

Henri HASSER

Pour l'AGURAM

Le Président,

Pierre FACHOT

ANNEXE 1 : DETAIL DES MISSIONS PREVUES A L'ARTICLE 1

Après l'approbation de la révision du SCoTAM en juin 2021, 2022 s'ouvre sur la finalisation du DAACL et la réalisation d'actions de mise en œuvre. Un certain nombre de missions et d'évènements prévus au programme partenarial 2021 seront réalisés au 1er trimestre 2022, afin de tenir compte des reports induits par le contexte sanitaire et les évolutions législatives (loi climat et résilience), ainsi que la difficulté à résorber une partie des travaux liés à la convention 2020. À noter que la loi Climat et résilience bouleverse notamment l'ensemble des documents de planification (SRADDET, SCoT, PLUi) qui devront être révisés à plus ou moins courte échéance. Ainsi, il semble prudent de maintenir une ambition mesurée pour les missions du programme partenarial, afin notamment de disposer d'une meilleure réactivité.

Pour l'année 2022, il est envisagé que l'Agence d'urbanisme s'investisse à la fois sur des missions d'assistance technique et d'études auprès du Syndicat mixte en se consacrant notamment à la finalisation des travaux d'élaboration du DAACL, ainsi qu'à des missions d'observations et d'animation territoriale. Cet accompagnement sera complété par des actions de mise en œuvre du schéma révisé.

1.Mission d'assistance technique générale

Par son rôle de conseil, l'Agence d'urbanisme assure une **mission d'assistance technique en continu auprès du Syndicat mixte**. L'Agence d'urbanisme fait bénéficier le Syndicat mixte de son réseau d'acteurs, de sa connaissance des territoires et de son ingénierie. Elle apporte également ses outils et son savoir-faire techniques.

D'une manière générale, l'Agence d'urbanisme :

- Prend part à l'élaboration du programme de travail du Syndicat mixte.
- Apporte son expertise dans la mise en œuvre et le suivi du SCoT, et joue un rôle facilitateur pour l'élaboration des trois PLUi en cours d'élaboration sur le territoire.
- Accompagne le Syndicat mixte dans l'explicitation et l'appropriation des orientations du SCoT, notamment auprès des nouveaux élus du Comité syndical et des EPCI. L'Agence d'urbanisme apportera sa contribution à la préparation et à l'animation de ces rencontres.
- Suit les réunions de Bureau ou de Comité (en fonction des ordres du jour), dans un souci de cohérence et d'implication dans les réflexions des élus.
- Peut conseiller le Syndicat mixte dans ses actions de communication externe.
- Assure une veille sur l'actualité juridique, les dispositifs des partenaires institutionnels et les projets /actions des EPCI. À cet effet, l'Agence d'urbanisme pourra concevoir et animer des rencontres (matinale d'actu, format court), sur un sujet d'actualité (à définir avec le Syndicat mixte et en fonction de l'évolution du contexte sanitaire) et valorisera les temps forts dans un format retenu par le Syndicat mixte (SCoTAM'actu, etc.).
- Contribue à soutenir techniquement, les travaux menés par l'InterSCoT Grand Est, en absence d'un cadre formel partenarial et au-delà, conseille le syndicat dans son dialogue avec la Région Grand Est.

2.Mission d'études

2.1 Élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

En 2021, le Syndicat mixte a confié les travaux d'élaboration d'un DAAC à l'Aguram, appuyée par un bureau d'études spécialisé en urbanisme commercial, Bérénice. Ce document vise à donner des outils et principes communs aux collectivités pour orienter les implantations commerciales.

Après une étape d'acculturation aux enjeux de l'urbanisme commercial, un diagnostic et la définition d'enjeux ont été définis (analyses de données, analyses de terrain et entretiens avec les acteurs). Les premiers livrables seront diffusés en février 2022. Initialement calibrée sur 12 mois, son élaboration sera finalisée en 2022, afin de tenir compte à la fois des évolutions législatives (loi Elan, loi Climat et résilience) qui viennent modifier le contenu des DAAC (notamment l'intégration d'un volet logistique), exclure toute consommation foncière pour les

nouvelles surfaces commerciales, nécessitent d'intégrer les nouveaux périmètres ORT et réinterrogent les modalités de modification des SCoT.

En ce début 2022, la structuration du DAACL (co-construction de la stratégie) est en cours avec notamment l'organisation d'ateliers. Un volet logistique sera intégré en tenant compte du degré d'exigence mesuré des services de l'État (diagnostic et préconisations). Compte tenu du manque de recul sur ces démarches en France, ce volet devra revêtir une ambition proportionnée à l'exercice. La finalisation de la démarche (rédaction et mise en forme) suivra en tenant compte du temps nécessaire à la concertation avec les EPCI. Les comités de pilotage et techniques assureront la validation et construction des étapes finales.

2.2 Modification du dossier de SCoT

Une modification du SCoT sera nécessaire pour l'intégration du DAACL au SCoT, après finalisation de la démarche. L'Agence d'urbanisme en sera chargée, en lien étroit avec le Syndicat mixte. Cette procédure pourrait entrainer la « modernisation » du SCoTAM II, conformément au contenu de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020, entrée en vigueur le 1er avril dernier. Une analyse juridique approfondie et des échanges avec les services de l'État préciseront ces obligations. Au-delà de la procédure de modification, l'évolution du dossier de SCoT pourra nécessiter une refonte du document, encore difficile à évaluer aujourd'hui. Il faudra également s'interroger sur l'opportunité de conduire cette procédure en intégrant la mise en compatibilité avec le SRADDET révisé, qui devra intervenir avant le 22/08/2026 au plus tard.

3. Mission d'observation et d'animation territoriale

3.1. Mise en place d'outils de suivi et d'observation territoriale

Conformément aux modalités de suivi et de mise en œuvre du SCOTAM II, le Syndicat mixte souhaite confier à l'Agence d'urbanisme, la mise en place d'outils de suivi de la production de logements/démographie, comprenant l'organisation et l'animation d'une conférence destinée aux EPCI. Il sera couplé avec un suivi de la consommation foncière des EPCI, les deux volets comprenant un état zéro à 2015 et l'analyse des premières tendances sur la période 2015-2019, en mobilisant les dernières données disponibles. Un focus sera également réalisé sur les évolutions des zones d'activités inscrites dans le SCoTAM II.

Unes parties de ces travaux ont été réalisés fin 2021, afin de bénéficier des derniers millésimes. Les restitutions pourront avoir lieu dès mars 2022. Les objectifs sont multiples : suivre la production de logements et la mettre en perspective avec le scénario démographique sur lequel est calibré le SCoTAM ; suivre les évolutions territoriales, suivre la consommation foncière et encourager l'utilisation économe du foncier et la moindre imperméabilisation des sols dans les aménagements ; appréhender et promouvoir les techniques, pratiques et outils plus vertueux, s'inscrire dans les réflexions régionales (SRADDET) et nationales (Zéro Artificialisation Nette).

En complément, l'agence réalisera un état zéro de l'ensemble des indicateurs de suivi inscrits dans le SCoTAM révisé, afin d'évaluer la trajectoire du projet de territoire et de préparer le bilan à 6 ans. Le calendrier de diffusion tiendra compte de la disponibilité des données. La nature des livrables sera à discuter avec le Syndicat mixte, en fonction de sa stratégie et de ses outils de communication disponibles et retenues en 2022 (refonte du site internet, publications, etc.). Un tableau de bord semblerait de prime abord approprié.

3.2. Focus vélo

Le SCoTAM promeut le vélo pour la mobilité quotidienne et a posé les prémices d'un schéma cyclable fonctionnel à l'échelle du SCoTAM qui s'appuie pour grande partie sur des réseaux cyclables existants et pour autre partie sur une mise en réseau de ceux-ci. La mise en œuvre de ce schéma cyclable fonctionnel requiert d'approfondir certains questionnements et de confronter les politiques et aménagements des collectivités, certains EPCI ayant montré un vif intérêt pour développer la pratique du vélo, renforcé par le contexte sanitaire et social que nous vivons depuis février 2020 (« coronapiste », transition énergétique, etc.).

L'Agence d'urbanisme réalisera une publication destinée à analyser la dynamique vélo sur le territoire. (Entretiens, cartographie des réseaux existants, analyses des démarches engagées, …) et mettra l'accent sur les freins et les leviers pour enclencher une politique cyclable. Cette publication servira d'accroche pour un

évènement (format court) à destination des élus et techniciens, qui permettra d'échanger sur les enjeux de la pratique et les clés pour développer un réseau adapté à la mobilité quotidienne ou de loisirs. L'Agence d'urbanisme animera cet échange avec le concours du Syndicat mixte.

Ces travaux réalisés au dernier trimestre 2021 feront l'objet de restitution en février 2022.

3.3. Production de publications post approbation du SCoTAM

Le Syndicat mixte souhaite communiquer auprès de différents publics sur les évolutions du SCoT et de faciliter l'appropriation des nouvelles dispositions (foncier, production de logements, enveloppe urbaine, objectifs de qualité paysagère, mobilité, urbanisme et transport, etc.), notamment pour les collectivités engagées dans l'élaboration de documents d'urbanisme.

Ainsi, pour accompagner la diffusion du SCoT révisé, l'Agence d'urbanisme a été chargée dès 2021, de construire avec le Syndicat mixte des outils de communication « grand public » (Abécédaire, dépliant, format pédagogique, etc.). Afin de tenir compte d'une probable modification du SCoTAM induite par la loi Climat et Résilience, un décryptage préalable a été préféré avant la production. La perspective de refonte du site internet du SCoTAM a également conduit à décaler leur conception et diffusion au 1er trimestre 2022. L'équipe communication/infographie de l'Agence d'urbanisme sera mobilisée et s'adaptera aux contraintes.

Par ailleurs, en corolaire de l'entrée en vigueur du SCoTAM II, le Syndicat mixte s'interroge sur la mise à jour des cahiers d'application du SCoT et le développement des thèmes portés par le SCoTAM II (paysage, transitions, etc.), afin de faciliter l'appropriation et l'application des dispositions du SCoT révisé. À ce titre, la mise en œuvre des orientations de qualité paysagère (OQP) du SCoT révisé, fera l'objet d'un guide pratique destiné à aider les collectivités à s'approprier ces nouveaux enjeux. Le volume et les formats de publications seront à valider avec le Syndicat mixte, afin de permettre une diffusion échelonnée en 2022.

3.4. Accompagner le territoire vers sa trajectoire « Zéro Artificialisation Nette »

Le Syndicat mixte a souhaité construire avec l'Agence d'urbanisme un cycle d'animation sur le foncier et développement urbain s'inscrivant sur la période 2021/2022.

L'objectif est d'accompagner les collectivités du SCoTAM dans l'optimisation de leur enveloppe urbaine et de décrypter les évolutions législatives et notamment la loi Climat et résilience. Ainsi, L'agence d'urbanisme a produit différents supports de vulgarisation et une note technique d'enjeux qui seront diffusés début 2022. Une présentation en Comité syndical sera envisagée afin d'apporter à la fois un éclairage technique aux élus et EPCI sur le volet foncier de la loi.

Il semble important de conserver une approche concrète qui met en perspective les moyens de tendre vers cet objectif encore très théorique. Ainsi, plusieurs gisements de la sobriété foncière seront particulièrement mis en avant, la mobilisation de bâtiments vacants (voir 3.5), la reconversion des friches (3.6), les outils d'observation et les stratégies foncières. Aussi, le ZAN introduit la notion de compensation dans le champ de l'aménagement du territoire. Ainsi, il sera proposé de faire un focus sur ce volet : définition, opportunités (enjeux croisés de qualité des sols, biodiversité, gestion de l'eau, stockage de carbone, biodiversité / TVB), identification des sites potentiels à « renaturer », des usages et vocation des sites, des acteurs, ou encore un focus sur l'AMI ZAN de Mad & Moselle.

Selon les capacités de mobilisation des élus, du Syndicat mixte et de l'Agence d'urbanisme et en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, il pourrait être envisagé de reconduire des sorties terrains et des visites de site ou d'opérations, afin de diffuser les expériences et les bonnes pratiques et illustrer certains enjeux. Ces possibilités seront à définir avec le Syndicat mixte au moment opportun. La stratégie globale sera définie dès le deuxième trimestre 2022, pour une mise en œuvre au second semestre.

3.5. Mobilisation des bâtiments vacants en milieu rural et périurbain

En s'inspirant d'une démarche menée par le PNR des Vosges du Nord, le Syndicat mixte et l'Agence d'urbanisme souhaitent mener une action de sensibilisation pour favoriser la création de logements en réhabilitation. Dans plusieurs EPCI du SCoTAM, la mise en avant du potentiel de bâtisses patrimoniales rénovées représente un

gisement foncier non négligeable dans un contexte de sobriété foncière accrue et d'amélioration de l'attractivité des certains territoires. À ce titre, un partenariat avec PNR de Lorraine serait envisageable, tout comme la mobilisation d'étudiant de l'école d'architecture de Nancy.

L'objectif est bien d'identifier les potentiels pour renforcer l'attractivité des territoires sans consommer d'espaces agricoles ou naturels. Ceci implique notamment de renforcer la valeur d'usage des patrimoines bâtis, quel qu'ils soient, de chercher à réinvestir les surfaces vacantes des logements ou petits commerces, de chercher une densité d'opération souhaitable, etc. A travers quelques sites tests choisis sur l'ensemble du territoire du SCoTAM, il s'agira de montrer par l'image et avec des éléments opérationnels, la faisabilité des projets.

Le degré d'investissement de cette mission sera apprécié tout au long de l'année, en fonction de la réponse des territoires et des autres missions confiées à l'agence d'urbanisme.

3.6. Améliorer le recensement et la valorisation des friches du territoire

La loi Climat et résilience impose un changement radical des pratiques d'aménagements au regard de l'utilisation du foncier. Les friches, dans toutes leur diversité, représentent certainement le gisement foncier le plus conséquent. À partir de la mobilisation des outils existants (atlas EPF-GE, cartofriches du CEREMA, etc.), cette action d'animation territoriale se donne pour objectif de donner à voir des projets de reconversion à différentes échelles. Au-delà des deux grandes friches du territoire, en cours de reconversion, il s'agira d'expertiser collectivement le devenir des friches et de déterminer des vocations préférentielles. L'objectif consiste à apporter un regard croisé sur ces espaces, interroger leur potentiel en fonction des dynamiques et enjeux des territoires. In fine, il s'agira d'envisager les conditions permettant un recyclage foncier en s'intégrant dans une stratégie d'ensemble, à une échelle grand territoire. Ces travaux permettront également d'alimenter le volet friche des observatoires fléchés par la loi Climat & résilience. Le degré d'investissement de cette mission sera apprécié tout au long de l'année, en fonction de la réponse des territoires et des autres missions confiées à l'agence d'urbanisme.

3.7. Diffuser la culture « paysage » dans les pratiques d'aménagement et les documents d'urbanisme

Le Syndicat mixte porte la mise en œuvre du Plan Paysages du SCoTAM, en développant des actions d'animation variés (Cafés-Paysage, lettre Paysages, végétalisation des cours d'écoles, chantiers participatifs, etc.), contribuant ainsi à la diffusion des enjeux liés à nos paysages. Par ailleurs, plusieurs territoires du SCoTAM se sont inscrits dans l'élaboration ou la mise en œuvre de Plan de paysage (CCPOM, Mad & Moselle, Eurométropole de Metz).

La révision du schéma approuvé en 2021 comprend des objectifs de qualité paysagère, déclinés dans 14 cibles du DOO. Dans le même temps, trois EPCI du territoire élaborent actuellement leur PLUi et doivent donc traduire cette stratégie dans leurs travaux.

L'agence d'urbanisme accompagnera le Syndicat mixte dans la sensibilisation des élus et techniciens à la relation entre paysage et pratiques d'aménagement/planification. L'accent pourrait privilégier la dimension patrimoniale du paysage. Une animation basée sur des exemples forts, des photo-montages est envisagée. Par ailleurs, l'agence d'urbanisme mène également des travaux sur les cours d'écoles de la ville de Metz. Des retours d'expérience et partage de méthode seront à encourager, notamment avec la chargée de mission Paysage du Syndicat mixte.

3.8. Contribuer à dynamiser le Réseau TransitionS

Le Syndicat mixte est à l'origine d'un réseau local qui rassemble plusieurs acteurs et partenaires autour des transitions, qu'elles soient écologiques, énergétique, sociétale, etc. Son objectif vise à favoriser les liens entre les EPCI et les partenaires, développer une culture commune, mettre en œuvre des actions communes, etc. Le Syndicat mixte souhaite que l'agence d'urbanisme contribue à dynamiser le Réseau TransitionS, qui est aujourd'hui en sommeil. Le pôle environnement de l'agence d'urbanisme sera chargé de l'organisation de quelques rendez-vous annuels. Des propositions d'animation et de développement de partenariats entre structures figureront sur une feuille de route coconstruite avec le Syndicat mixte.

4.Perspectives 2023

Le programme de travail du Syndicat mixte se construit sur plusieurs années, l'année 2022 sera la première pour la mise en œuvre du SCoTAM II. Même si ce programme restera à définir, des pistes d'approfondissement sont d'ores et déjà à considérer pour l'année 2023. Il pourrait ainsi être envisager de :

- Poursuivre l'accompagnement des territoires du SCoTAM dans leur trajectoire ZAN.
- Réfléchir à la mutualisation d'informations/données dans le cadre de la construction des observatoires fléchés par la loi Climat & résilience.
- Approfondir les travaux en matière d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) *>Favoriser la mise en œuvre du DAACL.*
- Mieux comprendre la dimension et l'envergure « logistique » du territoire (internationale, régionale et urbaine) *>logiques d'acteurs, marchés et enjeux en matière d'aménagement du territoire.*
- Anticiper les travaux d'évolution du SCOTAM II pour assurer sa mise en compatibilité avec le SRADDET révisé*.> en référence à la loi Climat et résilience*
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions Plan Paysages
- Poursuivre l'exploitation des données de l'Enquête déplacements *> approfondir des thématiques.*
- Pérenniser le projet PEPS mené en partenariat avec l'Éducation nationale et le CAUE de la Moselle *>éduquer le jeune public et les enseignants à l'aménagement durable et à la préservation des paysages.*

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

	2022											
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
AT GENERALE												
bureaux [Bur]		X		X		X			X		X	
comités syndicaux [Cs]		X			X		X			X		X
Conseil/expertise/programme	en continu											
Format court					a définir					a définir		
ETUDES												
Finalisation du DAAC	Structuration du DAAC / rédaction / finalisation				**Adoption**							
Modification SCoT pour intégration DAAC / ordonance						procédure et évolution du dossier ?						
OBSERVATION /ANIMATION												
Publications post approbation	préparation et production			publications								
Mise en place d'observatoires	préparation		séminaire									
Focus vélo	publication et animation											
Trajectoire « Zéro Artificialisation Nette"	décryptage législatif en continu						préparation /visites /animations					
Bâtiments vacants en milieu rural et périurbain					Méthode et production/ animation				Animation /restitution			
recensement et la valorisation des friches				Méthode et production/ animation					Animation /restitution			
Culture paysage					à définir ensemble							
Réseau TransitionS		en continu										

ANNEXE 2 : AVANT-PROJET DE PROGRAMME PARTENARIAL 2022

En cours d'écriture, disponible en février 2022

Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60	*Vote(s) pour : 39*
Délégués présents : 35	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 25	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 3 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 février 2022

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°5 – Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,
VU la délibération du Comité syndical du 15 octobre 2020 donnant délégation partielle au Président du Syndicat mixte pour :

- Les modifications de PLU ou les révisions allégées de PLU, dans le cadre de la notification des projets aux Personnes Publiques Associées (PPA),
- Les Cartes communales,
- Les constructions ou les opérations d'aménagement supérieures à plus de 5 000 m² de surface de plancher,
- Les projets soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 (V) du Code de l'Environnement.

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication des avis donnés par le Président en matière d'urbanisme, détaillés ci-après :

- Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de LEMUD
- Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'ARS-SUR-MOSELLE
- Modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de METZ
- Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'ARGANCY
- Permis d'aménager n° 57 708 21 M 0001 de la commune de VERNY

Syndicat Mixte DU SCOTAM

Pour extrait conforme
Metz, le 10 février 2022
Le 2ème Vice-Président

Monsieur Julien FREYBURGER

Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, 14 rue de la Mouée, 57070 Metz Actipôle
Téléphone : 03.57.88.34.44 - Site Web : www.scotam.fr

Syndicat mixte du SCoTAM

Madame Brigitte TORLOTING
Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin
2 rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN

Objet : 2ème modification simplifiée du PLU de la commune de Lemud
Réf. dossier : 2021_MODIF-S06_EA
Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 / eami@scotam.fr)

Metz, le 02/12/2021

Madame la Présidente,

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a reçu, en date du 29 octobre 2021, la notification du projet de 2ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lemud.

Le projet de modification vise à adapter le règlement écrit du PLU au projet d'extension de la zone d'activité « 5 Epis », identifiée dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) en tant que zone à vocation dominante de production et de consommation. La modification permet également au PLU de disposer d'Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) qui encadrent les futurs aménagements de cette zone.

S'agissant de la procédure de modification simplifiée du PLU :

Le dossier de modification du PLU de Lemud fait état d'un projet d'extension d'environ 6 ha. **Cette superficie s'inscrit dans le cadre de l'extension permise dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoTAM.**
Le Syndicat mixte souligne la volonté de réaliser un aménagement phasé en deux temps mais regrette la suppression des éléments relatifs à la qualité des plantations dans l'article 13 du règlement écrit.
Afin d'assurer l'intégration qualitative des projets dans leur site, il conviendra de décliner davantage et de mettre en œuvre les **cibles, 10.5** (« Accueillir des projets commerciaux et artisanaux qualitatifs ») **et 10.6** (« Objectifs d'aménagement des activités commerciales et artisanales dans les documents de planification ») du SCoTAM, **ainsi que la stratégie paysagère** développée dans la section 3 du DOO du SCoTAM.

Ainsi, les OAP et/ou le règlement écrit pourraient être complétés en priorité par :

- **Des mesures relatives à la gestion alternative des eaux pluviales (ex : noues d'infiltration, bassin de rétention/infiltration paysager, enrobés drainants, etc.) en lien avec les aménagements existants le long de la RD (bassin, fossé), et/ou tout dispositif permettant le stockage et la réutilisation des eaux pluviales (ex : bassin, citerne, chaussée réservoir, etc.),**
- **Des éléments relatifs au traitement de l'entrée de ville (ex : vues existantes, percées visuelles à préserver vers le paysage alentours, simulations architecturales et paysagères du projet depuis la RD, etc.) et des franges d'urbanisation en s'inspirant par exemple de l'ancienne écriture de l'article 1AUX 13 (taille des fosses de plantation, arbres de hautes-tiges, isolés, en**

alignement, haies vives, redirection des eaux pluviales dans les fosses de plantation, attention particulière sur le port des arbres, etc.),

En complément, dans un objectif d'amélioration continue, afin de valoriser l'image et les projets locaux et d'intégrer pleinement le contexte actuel et à venir de changement climatique, le Syndicat mixte recommande que les thématiques suivantes soient davantage intégrées au projet :

- Gestion économe du foncier :
  - optimiser et mutualiser les espaces de stationnement,
  - privilégier la compacité et la réversibilité du bâti,
- Mobilités douces :
  - aménagement d'une voie en site propre dédiée aux mobilités douces le long de la route départementale et en appui des aménagements paysagers prévus, permettant de connecter la zone d'activité aux autres quartiers et à la gare de Rémilly,
  - installation de points d'attache dédiés au stationnement des cycles,
- Gestion des déchets : localisations préférentielles des points de collecte et prévoir leur bonne insertion paysagère, leur mutualisation, promouvoir le tri, le réemploi,
- Ombrage et limitation de la pollution lumineuse :
  - végétalisation de façades et/ou de toitures,
  - création d'îlots de fraîcheur, d'espaces de convivialité, d'ombrières de parking,
  - éclairage modulé, circonscrit à la zone utile.

Le règlement de lotissement aura également vocation à décliner les modalités d'insertion urbaine, architecturale, paysagère et environnementale des projets. Il pourra également traduire davantage le point 3 du projet de modification « *Autoriser un projet et un vocabulaire paysager tenant compte des contraintes d'infiltration, élargir le choix des formes et des ports de végétaux.* ».

Enfin, la notice explicative pourra être corrigée de ses erreurs matérielles, notamment le tableau en page 8 (reprise de l'article 1AUX 13 au lieu de l'article 1AUX 11 pour l'extrait du texte avant modification).

S'agissant de la compatibilité du PLU avec le SCoTAM et du nouveau contexte législatif :

Au-delà de la présente procédure de modification du PLU, il convient d'attirer l'attention de la commune et de l'EPCI sur la consommation d'espace naturel, agricole et forestier projetée dans le document, notamment au regard des dernières évolutions règlementaires et législatives (déclinaison de la loi ALUR, du SRADDET, promulgation de la loi Climat et Résilience visant à tendre vers un Objectif de Zéro Artificialisation Nette). Le calibrage du PLU en vigueur est en effet supérieur aux jalons indicatifs fournis par le SCoTAM pour permettre aux territoires de décliner la législation nationale.
Néanmoins, le plafond définit dans le SCoTAM à l'échelle de la strate des communes périurbaines et rurales de l'EPCI a vocation à être ventilé entre les différentes communes

Harmony Park – 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Télécopieur : 03 87 39 07 50

appartenant à cette strate, dans le cadre d'une stratégie intercommunale, qui pourra notamment identifier :

- des communes nécessitant le recours à l'extension urbaine,
- des communes ayant un potentiel en renouvellement urbain suffisant ne justifiant pas le recours à l'extension urbaine dans les prochaines années,
- des communes dont les récents développements impliquent une pause en matière de consommation foncière pour les années à venir,
- des communes ne pouvant plus avoir recours à l'extension au regard des risques identifiés sur le territoire, au regard des secteurs à préserver pour des raisons environnementales, paysagères, etc.

Les choix qui seront opérés localement ont ainsi vocation à inscrire le territoire dans la trajectoire européenne 2050 et à impulser l'innovation et la créativité vers de nouvelles formes de développement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Syndicat mixte du SCoTAM

Monsieur Le Président de l'Eurométropole de Metz
Monsieur François GROSDIDIER
Maison de la Métropole de Metz
1 place du Parlement de Metz
CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Objet : 2ème modification simplifiée du PLU de la commune d'Ars-sur-Moselle
Réf. dossier : 2021_MODIF-S06_EA
Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 / eami@scotam.fr)

Metz, le 09/12/2021

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a reçu, en date du 9 novembre 2021, la notification du projet de 2ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ars-sur-Moselle.

S'agissant des points soumis à modification :

La présente procédure vise faire à évoluer certaines dispositions des justifications du rapport de présentation, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU.

Le premier point de modification concerne l'évolution du projet d'EPHAD. Il se traduit dans l'OAP et le règlement par la diminution de l'emprise du projet et la réduction de l'emplacement réservé associé (-1 ha). Cette surface est rétrocédée au secteur de l'OAP dédié au développement résidentiel. Initialement prévue pour accueillir 59 nouveaux logements, l'OAP modifiée devrait permettre la création à court terme d'environ 80 logements individuels et sociaux, en application de la densité projetée pour cette opération d'environ 20 logements/ha.

Les OAP pourraient être complétées afin de faire figurer les densités résidentielles attendues sur chaque zone de projet. A l'échelle de la commune, la densité résidentielle minimale prévue dans le SCoTAM pour les secteurs en extension (30 logements/ha) semble néanmoins respectée.

Les autres évolutions réglementaires apportées au PLU n'appellent pas de remarques particulières de la part du Syndicat mixte.

En complément, dans une démarche d'amélioration continue, d'adaptation au changement climatique et de valorisation de l'image de la commune, le Syndicat mixte suggère, à l'occasion des futurs aménagements, de développer :

- En matière de gestion alternative des eaux pluviales : les chaussées et espaces de stationnements perméables (ex : drainants, à structure réservoir, etc.) ;
- En matière d'économies d'énergie et de ressources : l'utilisation de matériaux biosourcés, les énergies renouvelables, l'éclairage public modulé, les aménagements réversibles, la climatisation naturelle des opérations ;

- En matière de qualité des espaces publics : la création d'îlots de fraîcheur, d'espaces de convivialité, d'ombrières de bâti ou de parking, des voiries partagées piétons-cycles-voitures sur un même niveau ;
- En matière de mise en valeur des paysages naturels et bâtis : l'analyse paysagère sur et depuis les nouvelles opérations d'aménagement (points de vue, perspectives), la mise en valeur de l'eau, la valorisation des patrimoines historique, architectural et paysager locaux.

Les fiches actions du Plan Paysages du SCoTAM ainsi que les compétences de la paysagiste du Syndicat mixte pourront utilement être mobilisées à ces fins.

S'agissant du Plan Local d'Urbanisme :

Au-delà de la présente procédure de modification du PLU, il convient d'attirer l'attention de la commune et de l'Eurométropole de Metz sur la consommation d'espace naturel, agricole et forestier projetée dans le document, notamment au regard des dernières évolutions règlementaires et législatives (déclinaison de la loi ALUR, du SRADDET, promulgation de la loi Climat et Résilience visant à tendre vers un Objectif de Zéro Artificialisation Nette).

Les choix qui seront opérés localement ont vocation à inscrire le territoire dans la trajectoire européenne 2050, à impulser l'innovation et la créativité vers de nouvelles formes de développement et à mettre en œuvre les trois ambitions du projet métropolitain, asseyant ainsi le rôle de l'Eurométropole de Metz dans l'atteinte des objectifs européens de neutralité climatique.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Syndicat mixte du SCoTAM

Monsieur Le Président de l'Eurométropole de Metz
Monsieur François GROSDIDIER
Maison de la Métropole de Metz
1 place du Parlement de Metz
CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Objet : 6ème modification simplifiée du PLU de la commune de Metz
Réf. dossier : 2021_MODIF-S08_EA
Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 / eami@scotam.fr)

Metz, le 04/01/2021

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a reçu, en date du 3 décembre 2021, la notification du projet de 6ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Metz.

La présente procédure vise à faire évoluer certaines dispositions règlementaires du PLU de Metz.

Les modifications apportées au règlement écrit du PLU de Metz n'appellent pas de remarques particulières de la part du Syndicat mixte.

En complément, dans une démarche d'amélioration continue, d'adaptation au changement climatique et de valorisation de l'image de la commune, le Syndicat mixte suggère, à l'occasion des futurs aménagements, de développer :

- En matière de gestion alternative des eaux pluviales, les chaussées et espaces de stationnements perméables (ex : drainants, à structure réservoir, etc.) ;
- En matière d'économies d'énergie et de ressources : l'utilisation de matériaux biosourcés, les énergies renouvelables, l'éclairage public modulé, les aménagements réversibles, la climatisation naturelle des opérations ;
- En matière de qualité des espaces publics : la création d'îlots de fraîcheur, d'espaces de convivialité, d'ombrières de bâti ou de parking, des voiries partagées piétons-cycles-voitures sur un même niveau ;
- En matière de mise en valeur des paysages naturels et bâtis : l'analyse paysagère sur et depuis les nouvelles opérations d'aménagement (points de vue, perspectives), la mise en valeur de l'eau, la valorisation des patrimoines historique, architectural et paysager locaux.

Les fiches actions du Plan Paysages SCoTAM ainsi que les compétences de la paysagiste du Syndicat mixte pourront utilement être mobilisées à ces fins.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
Maison de l'Archéologie et du Patrimoine - 14 rue de la Mouée - 57070 Metz Actipôle
Tél. : 03 57 88 34 44 - Site web : www.scotam.fr - Mail : contact@scotam.fr

Syndicat mixte du SCoTAM

Madame la Maire d'Argancy
Madame Jocelyne EMMENDOERFFER
1 place Anne de Méjanes
57640 ARGANCY

Objet : 1ère modification simplifiée du PLU de la commune d'Argancy
Réf. dossier : 2022_MODIF-S01_EA
Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 / eami@scotam.fr)

Metz, le 25/01/2021

Madame la Maire,

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a reçu, en date du 9 décembre 2021, la notification du projet de 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Argancy.

S'agissant des points soumis à modification :

La présente procédure vise à faire évoluer certaines dispositions du règlement écrit et graphique du PLU.

Ces évolutions apportées au PLU n'appellent pas de remarques particulières de la part du Syndicat mixte.

En complément, dans une démarche d'amélioration continue, d'adaptation au changement climatique et de valorisation de l'image de la commune, le Syndicat mixte suggère, à l'occasion des futurs aménagements, de développer :

- En matière de gestion alternative des eaux pluviales : les chaussées et espaces de stationnements perméables (ex : drainants, à structure réservoir, etc.) ;
- En matière d'économies d'énergie et de ressources : l'utilisation de matériaux biosourcés, les énergies renouvelables, l'éclairage public modulé, les aménagements réversibles ;
- En matière de qualité des espaces publics : la création d'îlots de fraîcheur, d'espaces de convivialité, d'ombrières de bâti ou de parking, des voiries partagées piétons-cycles-voitures sur un même niveau ;
- En matière de mise en valeur des paysages naturels et bâtis : l'analyse paysagère sur et depuis les nouvelles opérations d'aménagement (points de vue, perspectives), la mise en valeur de l'eau, la valorisation des patrimoines historique, architectural et paysager locaux.

Les fiches actions du Plan Paysages du SCoTAM ainsi que les compétences de la paysagiste du Syndicat mixte pourront utilement être mobilisées à ces fins.

S'agissant du Plan Local d'Urbanisme dans son ensemble :

Dans le but de parfaire la compatibilité du document d'urbanisme avec les orientations et objectifs du SCoTAM récemment révisé, il conviendrait de prendre en considération, par une modification ultérieure du PLU, l'intégralité des demandes émises dans le cadre de l'avis du Syndicat mixte sur le PLU arrêté en 2017. Pour rappel, les demandes suivantes, formulées dans la délibération du Bureau délibérant du SCoTAM du 4 mai 2017, n'ont été que partiellement prises en considération :

Extrait pour rappel de la délibération du 4 mai 2017 :

S'agissant de la valorisation des ressources :

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de gestion raisonnée des ressources du sous-sol,
CONSTATE que le projet de PLU d'Argancy permet l'exploitation de gravières en inscrivant un secteur NCi au règlement (écrit et graphique),
DEMANDE pour le secteur Nci :

- *De justifier ce projet d'exploitation de matériaux en bordure de la Moselle,*
- *De faire référence au Schéma des Carrières,*
- *D'analyser les effets potentiels de ce projet sur l'état et les fonctionnalités biologiques et hydrauliques du site,*
- *D'aborder le principe Éviter-Réduire-Compenser,*
- *De préciser les orientations de réaménagement du site une fois l'exploitation achevée.*

S'agissant des corrections et actualisations nécessaires :

DEMANDE :

- *D'évoquer le projet A31 bis en cours d'études (dans le Rapport de présentation).*

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Syndicat mixte du SCoTAM

Madame Brigitte TORLOTING
Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin
2 rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN

Objet : Avis sur une demande de permis d'aménager – Verny PA n° 57 708 21 M 0001
Réf. dossier : 2021_PA05_EA
Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 / eami@scotam.fr)

Metz, le 13/12/2021

Madame la Présidente,

Le Syndicat mixte du SCoTAM a reçu pour avis, en date du 18 novembre 2021, le dossier de demande de permis d'aménager déposé par la société SASU ALPHA FONCIER concernant le projet de lotissement n° 57 708 21 M0001 sur la commune de Verny. En réponse à votre sollicitation, je vous prie de trouver dans le présent courrier l'avis du Syndicat mixte. S'agissant d'une opération de 5000 m² de surface de plancher, le projet doit être compatible avec le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoTAM, tel que prévu à l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme.

Ce projet de permis d'aménager concerne une superficie de 1,37 ha située en zone 1AUs du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Verny, document d'urbanisme approuvé en 2004. Le projet permettrait l'aménagement de 15 lots et 2 macro-lots pour une surface de plancher estimée à 5000 m². Au total, le projet prévoit la construction de 15 logements individuels et 8 logements intermédiaires ou collectifs, soit un total de 23 logements. Les nouveaux logements seraient desservis par une voie d'accès en impasse de type « voirie partagée ». Une plateforme de retournement et un cheminement piéton complète la trame viaire.

S'agissant de la localisation du projet
Le site d'implantation du projet apparaît complètement **déconnecté du tissu urbanisé** de la commune. La séparation que constitue la route départementale et l'éloignement important du projet vis-à-vis des commerces et des services du centre-bourg participent de cette déconnexion. La zone n'est pas desservie en transports collectifs et aucun aménagement cyclable n'est présent au droit du projet. Ainsi, l'utilisation exclusive de la voiture individuelle par les futurs habitants est à prévoir.

S'agissant de la description et de la qualité du projet
La zone de projet n'est pas couverte par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ce qui fragilise la légalité du document d'urbanisme communal et les intentions de la commune pour l'aménagement de ce secteur.

La densité de l'opération est inférieure à ce que prévoit le DOO du SCoTAM pour une commune identifiée comme « bourg-centre » telle que Verny (17 logement/ha envisagés dans l'opération au lieu de 25 logements/ha attendu au minimum dans le DOO). Aucune **étude du potentiel d'urbanisation dans l'enveloppe bâtie existante** n'est fournie (mobilisations éventuelles de friches, dents creuses, réhabilitations, etc.).

De manière générale, le projet d'aménagement est peu qualitatif. **Il ne propose pas d'orientations paysagères** malgré sa **situation en entrée de ville** et sa **visibilité importante vis-à-vis de la RD 913**. En outre, **le projet contribue à l'imperméabilisation**

du site existant sans qu'il ne soit fait mention de mesures visant à réduire l'impact du projet sur l'environnement.

La production de logements, majoritairement individuels, ne participe pas assez aux objectifs de mixité résidentielle telle que prévue par le SCoTAM.

Conclusion et avis

En l'état le projet ne respecte que trop peu les orientations inscrites dans le DOO du SCoTAM, notamment les cibles afférentes aux projets d'aménagement :

- Cible 3.3 : développer la qualité des entrées et traversées de villes et de villages
- Cible 3.4 : prévoir les transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles, naturels et forestiers
- Cible 3.5 : concevoir des projets urbains perméables à l'eau et donnant une large place au vivant
- Cible 3.6 : intégrer le patrimoine local dans les projets d'aménagement
- Cible 3.7 : développer des espaces publics multifonctionnels
- Cible 3.9 : associer urbanisme réversible, biodiversité et changement climatique
- Cible 4.2 : gérer les eaux pluviales en tant que ressources à part entière et limiter le risque d'inondation en aval.

Par conséquent, le Syndicat mixte du SCoTAM émet un avis défavorable sur ce projet de permis d'aménager.

Une révision du PLU de Verny apparait nécessaire afin que le document d'urbanisme soit compatible avec les orientations du DOO du SCoTAM récemment approuvé et à jour des dispositions réglementaires les plus récentes (SRADDET, lois Grenelle, ALUR et Climat & Résilience notamment).

A minima, le Syndicat mixte du SCoTAM recommande que le développement futur de la commune se porte vers les secteurs les plus proches de l'enveloppe bâtie (secteur classé en 1AU au nord du collège par exemple).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je me tiens à votre disposition pour tout complément et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
Maison de l'Archéologie et du Patrimoine - 14 rue de la Mouée - 57070 Metz Actipôle
Tél. : 03 57 88 34 44 - Site web : www.scotam.fr - Mail : contact@scotam.fr

Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60	*Vote(s) pour : 39*
Délégués présents : 35	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 25	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 3 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 10 février 2022

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°6 – Compte personnel de formation

Exposé des motifs

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la saisine préalable du comité technique,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM),

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le plafond de la prise en charge des coûts pédagogiques à 15 € TTC par heure mobilisée dans la limite de 1 000 € par an et par agent.

DECIDE de ne pas prendre en charge les frais annexes (déplacement, repas, etc.).

DIT qu'en l'état actuel des choses, il n'y a pas lieu de compléter la liste des formations considérées comme prioritaires sur le plan réglementaire.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Syndicat Mixte DU SCOTAM

Pour extrait conforme
Metz, le 10 février 2022
Le 2ème Vice-Président

Monsieur Julien FREYBURGER

Siège : 1 Place du Parlement de Metz CS 30353 57011 Metz cedex 1
Bureaux : 14 rue de la Mouée, 57 070 Metz Actipôle
Téléphone : 03 57 88 34 44 - Site Web : www.scotam.fr